



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2018-132**

**AVIS** est donné que le règlement R-2018-132 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réhabilitation ou le remplacement de conduites principales d'égouts et d'eau potable sur plusieurs rues** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 4 septembre 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2018-132 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 17 octobre 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**